

## PARLEMENTAIRES DE L'OPPOSITION

# Aucune de nos propositions de loi n'a été prise en compte

L'opposition mauritanienne est sortie le dimanche 25 juillet de la routine des communiqués. Ses sénateurs et députés (APP et RFD) ont donné une conférence de presse à l'hôtel Mercure pour porter à la connaissance de l'opinion publique une déclaration portant sur les travaux de l'année parlementaire 2003-2004. La déclaration revient sur le contexte national dans lequel se sont déroulées les deux dernières sessions parlementaires et le climat qui a caractérisé les travaux de ces sessions.

Concernant le premier point (contexte national), les signataires de la déclaration (trois sénateurs et sept députés) ont fait état " des crises nées de politiques désastreuses suivies ces deux dernières décennies et caractérisées par la mauvaise gestion des biens

publics, la corruption généralisée, le détournement des financements extérieurs et de l'aide humanitaire ". Ces crises selon la déclaration se sont traduites, entre autres, par la paupérisation, le chômage, la hausse des prix et la déliquescence de l'Etat ". Sur le plan politique, le contexte national est marqué selon la déclaration par : " la gestion unilatérale du processus démocratique, l'absence de perspectives d'alternance politique, démocratique par les urnes... " Concernant le deuxième point (les travaux parlementaires), la déclaration note le caractère " excessif qui a marqué les travaux des deux chambres ". Pour exemple, elle est revenue sur la levée de l'immunité parlementaire du député Ismail Ould Amar, le refus du Premier ministre d'engager le débat autour de son programme de Gouvernement... Les députés et sénateurs de l'opposition ont souligné dans leur déclaration que la première session parlementaire a été marquée par " l'absence de la loi de règlement pour l'exécution du budget 2003 ". Ce qui constitue, à leurs yeux, " une violation grave de la loi ". Pour la deuxième session parle-

mentaire, la déclaration note qu'elle s'est soldée par le vote d'un code du travail " renforçant l'exclusion sociale, ne répondant pas aux intérêts des travailleurs et encore moins aux exigences fondamentales d'intérêt national ". Ils ont aussi noté dans la déclaration que les propositions de lois, présentées par le député Mohamed Mahmoud Ould Emmatt, pendant cette session et relatives aux libertés publiques et individuelles, à l'indépendance de la justice, à la protection du consommateur et aux relations civiles n'ont pas été prises en compte au niveau de l'Assemblée Nationale. Les signataires de la déclaration ont dénoncé la non modification des projets de lois " malgré la pertinence de leurs amendements " ainsi que la non prise en compte de toutes les questions orales et propositions de lois présentées par l'opposition. Ils ont ensuite condamné " la logique d'exclusion et de marginalisation des parlementaires de l'opposition " et ont appelé " l'ensemble des parlementaires à prendre conscience des exigences de l'urgence de la situation nationale, afin que les deux chambres du Parlement jouent leur rôle

constitutionnel d'élaboration des lois et de contrôle de l'action du Gouvernement ". Ils ont en fin appelé le pouvoir " à engager un véritable dialogue national avec les partis d'opposition et la société civile ". Après la présentation de cette déclaration, les parlementaires de l'opposition ont répondu aux questions des nombreux journalistes présents.

Répondant à une question sur le projet d'alimentation en eau de la ville de Nouakchott, le député Kane Hamidou Baba a souligné que l'étude du gouvernement sur le projet Aftout Es sahi est incomplète. Elle n'a pas prévu, selon lui, les aspects liés à l'assainissement.

Il a été demandé aux parlementaires pourquoi ils manifestent contre l'assassinat de Cheikh Yacine et non contre la hausse des prix. Il leur a été demandé si ces réactions sélectives ne traduisent pas des mécontentements au sein de l'opposition. En réponse à cette question, le député Diawara Gagny a noté que l'opposition a toujours manifesté et que pour la hausse des prix, elle le fera quand l'occasion se présentera.

**KHALILOU BINNET**